

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **71 (1935)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Société suisse de coopération intellectuelle. — VAUD : *Adieux.* — *Déclaration d'impôts.* — *Décès.* — *Bureau de placement.* — *Nécrologie.* — U.I.P.G. - MESSIEURS : *Compte rendu de la séance du 24 janvier.* — NEUCHÂTEL : *Au Grand Conseil.* — *Retraite.* — JURA : *Retour en arrière.*

A. ROCHAT : *Ecole et famille.* — PRATIQUE : A. ATZENWILER : *Grammaire ; l'imparfait, le passé simple.* — C. S. R. Centre d'intérêt : *La poste.* — H. JACARD DE KAENEL : *Les métiers de Jean (suite).*

PARTIE CORPORATIVE

SOCIÉTÉ SUISSE DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Samedi 8 décembre la Société suisse de Coopération intellectuelle a tenu sa séance annuelle au Palais fédéral à Berne. Les associations suivantes font partie de ce groupement et la plupart avaient envoyé leurs délégués : Commission fédérale des Beaux-Arts, Ecole polytechnique, Universités de Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, St-Gall, Associations des bibliothécaires suisses, des écrivains suisses, des musiciens suisses, des Universitaires suisses, de la presse, des archivistes, des femmes universitaires, Association pour la S. d. N., Bibliothèque fédérale, Bureau international de la propriété intellectuelle, Bibliothèque nationale, Fédération des Sociétés suisses de cinématographie éducative, Association Rhéto-Romande, Conférence des directeurs de l'Instruction publique, Société suisse de Radiodiffusion et de radiophonie éducative, Société suisse d'histoire, Société helvétique des Sciences naturelles, Association d'étudiants en Suisse. Assistaient également à la séance : M. le conseiller fédéral Etter, un délégué du Département fédéral de l'Intérieur, un délégué du Département Politique et M. Secrétan, secrétaire de la Commission internationale de Coopération intellectuelle. Pour la première fois, les Sociétés pédagogiques suisses étaient invitées, en raison des questions en discussion, à se faire représenter. Le président de la Société pédagogique romande a accepté cette invitation, le président du Schweiz. Lehrerverein étant empêché.

Un des premiers actes de la conférence a été d'offrir aux Sociétés pédagogiques de la Suisse une représentation permanente au sein de la Société suisse de Coopération intellectuelle.

Nous pensons qu'il serait indiqué d'accepter cette aimable invitation, et qu'il est juste que les instituteurs suisses soient appelés à échanger leurs idées avec tout ce que la Suisse compte d'associations à base essentiellement intellectuelle. La désignation de ce délégué, en plus d'autres considérations, nous amènera à envisager la création d'une fédération des Sociétés pédagogiques

suisses, comprenant le Schweiz. Lehrerverein, la Société pédagogique romande, la Société pédagogique tessinoise et la Société des institutrices suisses. Les comités compétents vont s'occuper de cette question, qui faciliterait nos relations avec les autorités sur le plan suisse, en même temps que sur le plan international. Les circonstances peuvent donner à un certain moment à la Société de coopération intellectuelle une importance primordiale dans les questions nationales et l'école populaire pourra par ce canal faire entendre sa voix.

Par le fait de sa composition, l'activité de la Société de coopération intellectuelle peut s'étendre aux domaines les plus divers. C'est ainsi que la séance de cette année a discuté tour à tour : des publications de la Société suisse et internationale en particulier, de l'ouvrage intitulé : « L'entente des peuples par la jeunesse », puis des Congrès de Rome, de Venise, de Paris, de la participation de la Suisse aux travaux des directeurs de l'enseignement supérieur et des hautes études internationales (organisation collective de la sécurité, neutralité, autonomie des Etats), de la création d'un centre suisse de documentation pédagogique (une démarche de la S. P. R. et du S. L. V. est venue appuyer ce projet), de l'activité de l'office international des Musées et des monuments historiques, de la protection des œuvres littéraires et artistiques, de l'exposition Art et Technique de Paris en 1937, de l'emploi de la radio-diffusion dans l'intérêt de la paix, des manuels scolaires, etc., sans compter des questions sur la chanson populaire en Suisse, sur la création d'une académie suisse, sur le désarmement moral, qui n'ont pu être abordées.

Cette énumération suffira à renseigner sur l'importance de cette institution, programme trop vaste pour être traité en profondeur, mais qui à certains moments pourra être fragmenté pour fournir aux Autorités des directives indispensables. Le contact avec la Société internationale est constant grâce à l'activité du bureau et en particulier de M. Secrétan, secrétaire international.

M. le conseiller fédéral Etter a tenu à assurer la conférence de tout l'intérêt que le pouvoir fédéral apporte aux travaux de ce groupement important.

W. BAILLOD.

VAUD

ADIEUX

Leurs trois années finies, deux membres du Comité central sont rentrés dans le rang : Mlle Bally et M. Serex. C'est avec chagrin que nous nous séparons d'eux. En effet, durant le temps que nous avons passé ensemble, ce fut l'entente cordiale, il n'y eut jamais... ça entre nous. Comment en eût-il été autrement avec Mlle Bally, secrétaire intelligente, consciencieuse et modeste, se chargeant des plus délicates missives (et il s'en trouve quelques-unes !), spontanée et courageuse, aimant le travail au grand jour. Les institutrices ne sont pas seules à lui devoir de la reconnaissance, c'est le fait de toute notre société.

Quant à Ch. Serex, président, c'est une personnalité. Esprit juste, clair, intelligence précise et renseignée, doigté parfait. Savoir dire franchement à quelqu'un les choses qui doivent être dites et sans blesser jamais est un art difficile. Ch. Serex y est parvenu. Que de fois nous avons admiré cette intuition dans le choix de la procédure permettant le maximum de chances ; et toujours le succès, grâce à cette conciliation ferme et courtoise des intérêts en présence. Avec cela, dépourvu de toute ambition personnelle autre que celle de bien

servir. Notre vœu est que la S. P. V. soit conduite sans cesse par des chefs de cette qualité.

A Mlle Bally, à Charles Serex, nos hommages et nos remerciements.

Pour la S. P. V. : Alex. CH.

DÉCLARATION D'IMPOTS

Nous devons à la vérité de compléter notre information du 19 janvier comme suit :

Peuvent être déduits du produit du travail : a) le montant total des primes que nous versons comme contribution à notre caisse de retraites ; b) les primes payées à d'autres caisses d'assurances jusqu'à concurrence de 200 fr.

D'autre part (lettre de M. Ed. Fazan du 1. 10. 24), nous pouvons enlever pour dépenses professionnelles jusqu'à 200 fr. Justification peut nous être demandée. Sont considérées comme dépenses professionnelles celles consenties pour abonnement à des revues pédagogiques, bibliothèque professionnelle, cours non indemnisés suivis dans un but de perfectionnement, congrès, achat de matériel expérimental.

DÉCÈS

Nous demandons aux membres de notre association, lorsqu'ils apprennent le décès d'un collègue de leur district, de bien vouloir en aviser tout de suite le président de section.

Si nous sommes obligés de rappeler cela, c'est que, récemment, dans un cas, un président a appris la mort d'un collègue par les journaux de la capitale, trop tard pour assister aux obsèques et trop tard pour envoyer la palme.

Pour le Comité : A. C.

BUREAU DE PLACEMENT

On cherche, pour jeune fille de 15 ½ ans, place dans une famille romande. La jeune fille aiderait au ménage, s'occuperait d'enfants et désirerait se perfectionner dans la langue.

S'adresser : *Bureau de placement S. P. V., Grand'Rue 38, Rolle.*

NÉCROLOGIE

Cuarny, † Jules Favrat. — Dans le *Bulletin* du 29 décembre dernier, nous parlions du collègue Favrat, nous lui souhaitions une heureuse retraite et une prompte guérison... Le lendemain, dimanche 30 décembre, une foule émue conduisait notre cher collègue et ami à sa dernière demeure ! La maladie, implacable, n'a pas permis que Jules Favrat jouisse d'une retraite combien méritée.

Il fut un maître consciencieux, dévoué et juste, dont les enfants de Cuarny et toute la population garderont un souvenir reconnaissant et durable. Son brusque départ cause un grand vide au sein du Conseil général, à la Société du battoir, à la Société de tir, à la chorale « La Récréation » d'Yverdon, et à notre section S. P. V., où il ne s'était fait que des amis grâce à sa complaisance, à sa bonté, à sa courtoisie, à son désintéressement.

Le souvenir de cet excellent collègue restera dans nos cœurs.

Nous présentons à Mme et à Mlle Favrat nos sentiments de sincère et respectueuse sympathie.

M.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

CONVOCAATION

Assemblée générale, le **mercredi 6 février**, à 17 heures, au café de la Terrasse, à Longemalle.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Communications du Comité.
3. Propositions individuelles.
4. Orientation de la Fédération des fonctionnaires.
5. Le nouveau règlement de l'enseignement primaire.

Vu l'importance des objets à l'ordre du jour, le Comité insiste pour que les membres de l'Union assistent nombreux à cette séance.

COMPTE RENDU

de la séance administrative du 24 janvier 1935.

« La crainte de l'amende est le commencement de l'obéissance », aussi l'assemblée est-elle relativement bien fréquentée. Seuls les maîtres skieurs qui sont allés sur les hauteurs du Jura avec la jeunesse scolaire et les grippés qui sont nombreux ont motivé leur absence. Le vice-président Servettaz, exceptionnellement, dirige les débats.

Après la lecture du procès-verbal, Willemin donne connaissance de son rapport annuel sur la marche de l'Union. Il paraîtra *in extenso* dans l'un des prochains bulletins et sera certainement lu et apprécié. Qu'il me soit permis, en attendant, d'en relever les principaux points.

Notre président constate avec regret une diminution de l'effectif de l'Association, diminution due à diverses causes. On en trouve toujours lorsqu'on veut se séparer d'une société ; si certaines sont valables, il en est d'autres qui ne le sont guère et l'on se demande si vraiment l'on a affaire à de véritables collègues. Avec sa franchise coutumière, Willemin stigmatise quelques peuples indifférents, ceux qui désertent les assemblées, qui se désintéressent plus ou moins du travail accompli par l'Union et son comité, qui ne savent que critiquer ou blâmer si les décisions prises ne sont pas pareilles aux leurs. Le Comité eut pour tâche d'étudier la fusion des deux organes *Bulletin* et *Educateur* ; il en profita pour demander à la Romande la révision et l'abrogation de certaines clauses d'une convention de 1896 qui restait en vigueur malgré d'autres passées depuis avec la maison Payot. Aujourd'hui c'est chose faite et l'U. I. P. G. est alors tombée d'accord avec les sections romandes pour l'abonnement obligatoire aux deux organes fusionnés en un seul depuis l'aube de 1935. Le Département a soumis à l'examen du Comité un projet de règlement scolaire qui, prochainement, donnera lieu à un échange de vues dans une assemblée générale. Un examen attentif de tous les chapitres et des nombreux articles ne sera pas inutile.

Notre activité pédagogique a été quelque peu ralentie. C'est regrettable. Ce serait un tort d'abandonner ces questions d'enseignement primaire à des personnes bien intentionnées mais qui ne vivent pas dans des classes en contact constant avec les enfants de nos écoles publiques. Il a fallu, il est vrai, s'occuper de la défense professionnelle, lutter contre la baisse des traitements. Ce fut plus

particulièrement la tâche de la Fédération des fonctionnaires et employés de l'Etat au sein de laquelle l'Union eut ses porte-parole. Lutte âpre, dure, déprimante parfois. Tous savent, — des derniers communiqués l'ont annoncé — quelle est la situation des serviteurs de l'Etat et surtout à qui nous la devons. Le rapport de notre président se termine en attirant l'attention de chacun sur ce que l'avenir peut encore réserver et en disant : « Veillons au grain, aux coups de tabac, aux voix des sirènes ».

Duchemin, le consciencieux trésorier, expose la situation financière. Le capital subit une légère diminution due surtout à la campagne du 28 mai 1933 dont une partie des frais fut payée en 1934. La fortune de l'Union, si l'on ose appeler cela une fortune, est de 1633 fr. 88. Pour ne pas aller au-devant d'un déficit, attendu que le coût de l'abonnement au nouvel organe est supérieur à celui du *Bulletin*, la cotisation est fixée à 15 fr. par l'assemblée.

Il s'agit de renouveler le Comité. La chose se fait rapidement. Les membres sortants sont réélus et conservent leurs charges. Un nouveau, Genequand, remplace Paquin qui a exprimé le désir de se retirer du Comité.

Willemin, Borel, Claret sont désignés comme délégués à la Fédération des fonctionnaires ; Willemin à celle des Employés de commerce, et Tissot M. à Pro Familia. Douze membres proposés par le Comité et approuvés par l'assemblée pourront être appelés à faire partie des commissions de nomination. Enfin Lépine, Ducommun et Frick fonctionneront comme vérificateurs des comptes de 1935.

Pendant le dépouillement, il est fait quelques communications. L'assemblée accepte les démissions de Blum et Magnenat ; de même celle de Favre Léon, retraité, qui devient membre honoraire.

Quelques renseignements sont fournis sur l'utilité de l'assurance responsabilité civile contractée par l'Union. Bien que la prime soit élevée et que, jusqu'à ce jour, il n'ait pas été besoin de recourir à la Compagnie, chacun estime qu'il faut maintenir le contrat. Enfin, Martin Edmond, notre délégué à la Commission scolaire, attire l'attention des jeunes sur le contenu du nouveau règlement scolaire.

J'ai dit : « Votre chroniqueur genevois va passer sa plume à un autre collègue. En se séparant de ses lecteurs du bout du lac et de ceux qui, en d'autres régions amies vaudoises, neuchâteloises et bernoises, aiment à savoir ce qui se passe dans la capitale du monde, il leur adresse un merci. Il tient aussi à dire en quelle estime il tient le rédacteur du *Bulletin*, son ami Grec, qui a toujours bien accueilli ce qui venait de Genève et qui a toujours fait diligence pour l'insertion des communiqués. Pour clore, il fait des vœux de prospérité pour le *Bulletin-Educateur* sous sa nouvelle forme. »

E. P.

U. I. P. G. — DAMES

Le compte rendu de la séance du 23 janvier paraîtra dans le prochain numéro. (Réd.)

NEUCHATEL

AU GRAND CONSEIL

On sait que le Grand Conseil se réunira le 7 février pour reprendre en second débat la loi financière renvoyée à une commission qui n'a terminé ses travaux

que le 17 janvier. Nous parlerons de son rapport dans un prochain numéro.

En attendant, revenons à la session de novembre dont il a été question dans l'article paru dans le *Bulletin* N° 23. Nous avons commenté l'opinion d'un député de la campagne et celle d'un représentant des milieux industriels au sujet de la baisse de nos traitements.

Un autre député, homme d'affaires dans un de nos gros villages, a tenu des propos que nous ne pouvons laisser passer sous silence. D'après lui, on s'indignerait dans la population de voir des pères de famille gagner dans l'industrie ou l'agriculture moins que des institutrices retraitées avec le concours financier de l'Etat. Le fait est vrai ; c'est une des nombreuses anomalies issues de la crise. Une importante fabrique de l'endroit a dû renvoyer une partie de ses ouvriers, faute de travail, et diminuer sensiblement les salaires de ceux qui restent à l'œuvre. C'est dans ce milieu que quelques institutrices vivent de leur pension de retraite ; la quiétude de ces vieilles collègues excite l'envie de ceux qui ont peine à nouer les deux bouts. On pardonnerait encore à ces dames si elles avaient acquis leurs rentes par leurs seuls moyens ; mais le crime en ces temps d'angoisse — et on le dit bien haut au village de notre député — c'est d'être rentier avec l'aide du contribuable. On comprend encore, qu'à ce sujet, des pères de famille excédés par les tourments du chômage s'épanchent en aigres propos ; mais il est inadmissible qu'ils soient relevés à la tribune du Grand Conseil par la voix d'un homme dont la culture permettrait d'attendre des vues larges et lointaines.

L'honorable député ignore sans doute, vu sa jeunesse, des faits pas très anciens cependant, et que nous allons rappeler pour calmer son juvénile courroux.

Une institutrice évoquait récemment (*Bulletin* 1934, N° 21) avec une amertume bien compréhensible la période où le traitement de la régente neuchâteloise s'élevait à 90 fr. par mois. C'était de 1889 à 1908. La cotisation du Fonds scolaire était alors de 60 fr. par année ; il fallait donc faire face à ses dépenses avec une somme mensuelle de 85 fr. La moindre ouvrière de l'époque gagnait autant ; une demoiselle de magasin touchait 120 fr. par mois et les laveuses de portières des C.F.F. étaient mieux rétribuées que la porteuse du brevet pour l'enseignement primaire.

L'instituteur n'était pas mieux loti avec son gain de 1600 fr. par année, soit 128 fr. 33 par mois, déduction faite de la prime pour le Fonds de prévoyance. L'ouvrier de fabrique, bien mieux rétribué à cette époque, pouvait regarder de haut le magister portant veste luisante et verdoyante.

Cette situation absolument critique et anormale laissait le public indifférent et nul député ne s'avisait jamais d'en exprimer son indignation au Grand Conseil. Il serait décent aujourd'hui que la balance penche de l'autre côté, de garder le même silence. On ne devrait pas oublier que les institutrices dont on vitupère les retraites ont trop longtemps connu les renoncements, les sacrifices et la gêne ; elles ont connu les années de crise ; elles ont payé leur tribut à la souffrance ; elles ont dû rogner un trop maigre salaire pour s'assurer une retraite autour de laquelle il nous est pénible de voir s'agiter les passions.

En 1908, le traitement de l'institutrice passa à 100 fr. par mois. Amélioration, si l'on veut, mais dérisoire ; ce régime qui laisse la maîtresse primaire dans une situation sociale ne correspondant pas à la fonction dure jusqu'en 1917.

Mais, en 1912, nouvelles restrictions. Le Fonds scolaire qui a été réorganisé exige une cotisation de 100 fr. et le gain mensuel de l'institutrice est réduit à 91 fr. 66. En plus, il faut payer en 10 annuités le montant des arrérages fixé à 40 fr. par année de service antérieure à 1912. C'est donc toujours l'ère des renoncements ; mais notre conseiller n'en a cure.

Ce qui le préoccupe surtout, ce sont les subventions des pouvoirs publics en faveur de nos retraites. Nous pouvons lui répondre qu'elles sont indispensables et qu'il ne saurait être question de les diminuer pour réclamer une plus forte contribution au corps enseignant. Les réductions de traitements ne le permettraient pas.

Il ne saurait être question non plus de toucher au chiffre de la retraite ; ce serait un danger pour l'enseignement. Si la pension n'est pas normale, on s'attarde dans la carrière au risque de ne plus fournir l'effort nécessaire et de susciter des plaintes. On en a vu de nombreux exemples lorsque les pensions étaient de 800 fr. (1889-1912) ou lorsqu'en 1912, elles furent élevées aux chiffres de 900 fr. pour 30 ans de service et de 1400 fr. pour 40 ans. Le rajeunissement du corps enseignant ne devint sensible qu'à partir du moment où l'on se décida à lui offrir des pensions permettant de vivre dans un autre état que la misère, soit à partir de l'entrée en vigueur de la loi actuelle sur le Fonds scolaire qui date de 1920.

Jusqu'alors, il n'aurait pas été possible au corps enseignant de payer de plus fortes primes en raison de l'insuffisance des traitements ; les quelques chiffres cités plus haut en sont la preuve. Les autorités, par contre, n'intervinrent efficacement que bien tard en faveur de l'amélioration de nos retraites. Les communes ne firent rien jusqu'en 1912. L'Etat, de 1889 à 1912, versait au Fonds une allocation annuelle de 20 000 fr., ce qui représentait une moyenne d'environ 35 fr. par tête en 1911. Dès 1912, l'allocation cantonale est fixée à 50 fr. par assuré et celle des communes à 25 fr. La cotisation des membres était, comme nous l'avons dit, de 100 fr. Tout cela était bien insuffisant et l'on ne sortit d'embarras que le jour où l'on se décida à augmenter simultanément les traitements pour exiger des primes plus élevées et les allocations de l'Etat et des communes au Fonds scolaire.

Si les efforts du député que nous avons mis en cause tendaient à ce que les autorités fassent machine arrière, il ramènerait le problème à ce dilemme : d'un côté, baisse des allocations, baisse des retraites, baisse de l'enseignement ; ou allocations suffisantes, retraites suffisantes, enseignement suffisant. Le choix de la première alternative serait gros de conséquences ; nous déconseillons ce choix à notre député.

Puisqu'il a usé de comparaisons peu charitables entendues parmi ses électeurs, il pourrait peut-être en faire une autre qui nous reporterait à 20 ans en arrière, à l'époque des munitions. Nous nous souvenons que dans ces années sinistres, le premier gamin venu travaillant au service d'un munitionnaire gagnait gros ; il en était de même des ouvrières qui pouvaient rivaliser facilement, quant à leurs gains, avec l'instituteur père de famille ; c'était humiliant et nous aurions pu nous indigner ; nous n'aurions trouvé personne pour présenter nos doléances au Grand Conseil, tant on était habitué à nous voir vivre dans la médiocrité. Nous avons attendu patiemment des temps meilleurs.

Maintenant que les rôles sont renversés, loin d'être indifférents aux mal-

heurs des victimes de la crise, nous nous sacrifions pour leur venir en aide ; les retenues faites sur nos traitements sont destinées aux chômeurs. Voilà des choses que notre député ferait bien de rappeler à ses électeurs plutôt que d'épouser leurs ressentiments à l'égard de nos institutrices retraitées.

J.-Ed. M.

RETRAITE

Le vendredi 21 décembre, la Commission scolaire de Corcelles et le Département de l'Instruction publique représenté par M. Edouard Wasserfallen, ancien directeur des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds, ont pris congé de Mlle *Eva Jebens*, institutrice, qui quitte l'enseignement après 26 ans de consciencieux services. Nommée en 1908 à Cernier, classe de la Montagne, elle fut appelée à Corcelles en 1914. Des raisons de santé ont obligé Mlle Jebens à abandonner prématurément sa vocation dans laquelle elle a fait preuve de qualités remarquables. Nous souhaitons une heureuse retraite à notre chère collègue et faisons des vœux pour le raffermissement de sa santé.

J.-Ed. M.

JURA

RETOUR EN ARRIÈRE

La vie scolaire dans le Jura en 1934 (suite).

Comme on le sait, c'est tous les quatre ans qu'a lieu l'Assemblée de la Société pédagogique jurassienne, section de la Romande, que nous appelons pompeusement le Congrès jurassien. Et c'était, en 1934, à St-Imier qu'incombait le devoir et l'honneur de recevoir les membres du corps enseignant jurassien. Chaque participant se souvient encore de ce que fut cette belle journée, présidée avec une parfaite maîtrise, assaisonnée de malicieuse bonhomie par notre charmant collègue Corbat. Rapport très intéressant dans son originalité sur l'enseignement de l'histoire, présenté par le philosophe et poète qu'est notre cher collègue Schneider ; discussion nourrie, pleine d'ingénieux aperçus ; banquet bien servi, agrémenté d'allocutions nombreuses et de productions variées dénotant un beau niveau artistique dans la population, y compris la gent écolière de St-Imier ; réunion familière et bal réussis au Mont Soleil, malgré l'absence de son patron ; ce fut un succès sur toute la ligne. Merci encore aux organisateurs. Un des grands charmes de nos congrès, c'est de sentir le souffle du large dans nos vallons encaissés du Jura, venant du fin bout du Léman et longeant tout le lac de Neuchâtel pour passer par-dessus le Chasseral. Nos chers collègues, délégués des diverses sections cantonales de la Romande, étaient parmi nous, en cette journée, comme d'habitude, venant nous apporter tout le parfum de leur fidèle et chaude amitié, et l'appui de leur précieuse solidarité, avec le fruit de leurs expériences. Ils ne m'en voudront point de ne pouvoir répéter leurs noms dans ce bref compte rendu ; mais ce que nous leur répéterons, ce sont les remerciements bien sentis de tout le corps enseignant jurassien pour leur aimable présence à ce Congrès. Je n'aurai garde d'oublier les deux sympathiques rédacteurs de *l'Éducateur*, les collègues Rochat et Grec, toujours sur la brèche, et qui avaient tenu à prendre contact une fois de plus avec leurs lecteurs, que nous souhaiterions plus nombreux, du Jura. Un grand merci à vous aussi, Messieurs les rédacteurs. Puisse 1935 vous apporter un plus grand contingent d'abonnés jurassiens !

(A suivre.)

PARTIE PÉDAGOGIQUE

ÉCOLE¹ ET FAMILLE

Voilà tantôt sept ans que le Congrès de Porrentruy entendait l'excellent rapport de notre collègue J. Laurent, — actuellement inspecteur scolaire vaudois — sur ce sujet : *L'Ecole, la Famille et les Pouvoirs publics*. Il en votait les conclusions, lesquelles n'ont rien perdu de leur valeur. La cause pourrait donc être considérée comme jugée.

Si j'y reviens c'est qu'une lettre de M. M. Veillard, Dr-Jur., président de « Pro Familia² » m'y invite :

... « J'ai lu avec intérêt dans le dernier numéro de l'*Educateur*³ les articles consacrés à l'*Ecolier romand* et la phrase finale de vos conclusions a retenu notre attention :

« ...que la Famille se reconstitue et nous revienne ; d'elle seule nous avons un urgent besoin.

» Ce problème nous préoccupe également : nous serions heureux que vous vouliez bien le développer dans un prochain article de l'*Educateur*. Nous verrons ensuite si nous pouvons vous aider dans cette tâche de rapprochement... »

On pourrait renvoyer M. Veillard au Rapport précité ; mais il le connaît certainement. Du reste, le problème reste posé tant que ces deux *centres d'éducation*, la famille et l'école, demeurent. Et puis, c'est bien l'un des problèmes les plus compliqués qui soient : les données en sont diverses infiniment et plus diverses encore les solutions possibles, parce que toutes de courtoisie, de tact, d'égards réciproques, de prévenances, de délicatesse en un mot, en même temps que de fermeté, qui sont affaire personnelle et ne dérivent pas de la loi.

Ou plutôt, si ! Tout cela en dérive ; la Loi et le Règlement sont si complets que je crois pratiquement impossible de rien prévoir qui ne puisse y être assimilé. Et voici la position réciproque des deux institutions : au-dessus d'elles, et entre elles : la Loi ; puis, d'une part, la Famille, représentée par ses enfants, et d'autre part l'Ecole, représentée par ses maîtres. Que veulent-elles, l'une et l'autre ? Le « bien » de l'enfant. Comment le veulent-elles ? Ici intervient

¹ Il s'agit ici de l'école primaire.

² Pro Familia, Ligue vaudoise pour la protection de la famille.

³ Du 10 novembre 1934.

la Loi, expression de la volonté collective de la nation qui englobe la Famille et par conséquent l'enfant.

Si la Famille et l'École se conforment scrupuleusement à la Loi, il ne doit surgir entre elles aucun conflit, au contraire : chacun sait que des contrats loyalement tenus naissent de fortes amitiés, et que les bons comptes font les bons amis.

D'où vient donc ce désintéressement quasi général de la famille pour le travail de son associée dans l'œuvre d'éducation de ses propres enfants ? Comment expliquer son animosité et parfois sa haine ?

Tout dernièrement, M. Chevallaz, directeur de l'École normale de Lausanne, s'est livré à une enquête générale sur ce sujet, non pas que le titre — que je n'ai pas sous la main — en fût le même, mais bien le sens : puisqu'on se désintéresse de l'École, il doit y avoir des causes à cela ; ces causes viennent-elles de l'École même ? Que lui reproche-t-on ?

Il en a publié les résultats dans le *Messenger social du canton de Vaud*¹ : autant dire que ces soi-disant reproches se réduisent à rien. D'où il résulte qu'il y a là une simple *attitude instinctive* curieuse, mais inexplicable, et surtout fort regrettable.

Mais poussons plus avant : les représentants de l'École, donc les maîtres, seraient-ils cause de cette froideur ? — Comment répondre ? — J'en suis un moi-même : la *Famille* nous le dira dans un prochain article.

Cependant, nous pouvons en toute loyauté répondre à ces autres questions — souvent posées — : Qui sont les maîtres ? Et pourquoi le sont-ils ?

Ce sont des hommes, tout simplement. Dirigés vers l'enseignement par le goût de l'étude, des traditions de famille, les conseils d'un maître aimé, et plus souvent qu'on ne le pense, par *pure vocation*, ils ont embrassé la carrière et s'y sont préparés. Munis de leur brevet de capacité, ils ont attendu que quelque poste devînt vacant et qu'on voulût bien d'eux. — Enfin, ils se sont mis à la tâche, tels des pasteurs laïques disséminés çà et là.

Ils n'ont pas été laissés à eux-mêmes : de bons collègues les ont entourés, ont répondu à leurs multiples questions ; un inspecteur est venu les voir à l'œuvre : il a donné des directions, marqué la voie à grands traits. Et puis il y a eu un président de commission scolaire, homme avisé et de bon conseil. On est donc parti d'un bon pied ; tout va marcher à souhait, et cela arrive presque toujours ;

¹ Plusieurs numéros en 1934.

mais il y a parfois des cahots : idiosyncrasie réciproque entre les représentants des deux institutions — ou tel autre pauvre fait divers, dont on tire les conséquences les plus fantaisistes.

(A suivre.)

A. ROCHAT.

PRATIQUE

GRAMMAIRE

Le récent volume de M. Albert Atzenwiler continue d'intéresser singulièrement nos collègues. Quoiqu'il ait été présenté excellemment dans l'*Educateur*¹ de l'année passée par M. R. Dottrens, que de larges extraits en aient été donnés dans les deux premiers numéros de la présente année, nous devons y revenir pour répondre aux nombreuses questions qui nous ont été posées.

J'apprends la grammaire... paraîtra en 3 volumes. Celui que nous possédons aujourd'hui est destiné aux élèves de 4^e année (soit à Genève, où l'école est obligatoire dès l'âge de 6 ans, aux écoliers de 10-11 ans). Voici quelques-uns des principes dont s'est inspiré son auteur.

« Nous avons estimé indispensable d'embrasser dans chaque volume l'ensemble des catégories et règles grammaticales, car la langue forme un tout, et il est impossible, pour des raisons de programme, d'opérer un choix entre les différents chapitres... »

» Le second principe... est d'éviter autant que possible, dans la rédaction des règles, des définitions grammaticales qui sont inexactes et toujours incomplètes... »

» En troisième lieu, nous nous sommes efforcé de présenter les faits grammaticaux sous leur véritable jour, et non pas tels que les grammairiens, dominés par le souci de l'orthographe ou le respect de la tradition, ont accoutumé de nous les montrer... »

Dès que paraîtront les volumes suivants, nous ne manquerons pas d'en rendre compte.

A. R.

Voici comment nous est présenté

L'imparfait (de l'indicatif).

1. **Cherchons des exemples.** — a) Toute la famille était à table quand un télégramme est venu la surprendre. Décrivez la scène au moment où le facteur est entré.

b) Hier soir, tout le village dormait (décrivez-le), quand soudain retentit le cornet du feu.

2. **Le repas interrompu.** — Hier, à midi et demi, toute la famille était à table. Une soupe aux légumes fumait dans la soupière. Maman remplissait les assiettes l'une après l'autre. Papa coupait du pain à chacun. Paul trouvait la soupe trop chaude et soufflait dessus.

Tout à coup, on a sonné. Le facteur a apporté un télégramme : la tante de Lyon était gravement malade.

3. **Questions.** — Où se trouvait la famille hier à midi et demi ? Qu'y avait-il sur la table ? Que faisait maman ? Et papa ? Et Paul ? Qu'arriva-t-il à ce moment ?

¹ Voir *Educateur* 1934, Nos 18, 20 et suivants.

Quand les choses dont il est question dans le premier paragraphe se sont-elles passées ?

Comment appelez-vous le temps qui a été employé ?

Examinez les verbes : verser, — remplir, — servir ; à ce temps-là, quel est le radical ? Quelle est la terminaison ? A quoi sert le temps que vous venez d'employer ?

Exercice. — Indiquez les verbes à l'imparfait que vous trouvez dans le texte suivant :

Les oies dans la mare.

Cet été, la place préférée des oies était la mare. Elles sautaient dans l'eau, pouf ! Des gerbes d'eau s'élevaient en l'air. Les oies glissaient lentement, le cou tendu, ramant avec leurs pattes. Elles enfonçaient le bec dans l'eau, et même tout le cou ; des gouttelettes rejaillissaient sur leurs plumes. Parfois, elles plongeaient tout entières, disparaissant sous l'eau. Elles y trouvaient beaucoup de petites bêtes à manger, des poissons, des têtards. (Travail d'élève.)

LEÇON

Les terminaisons de l'imparfait.¹

1 ^{er} groupe :	2 ^e groupe :	3 ^e groupe :
verbes en e	verbes en is	verbes en s
Je chantais	Je finissais	Je courais
Tu chantais	Tu finissais	Tu courais
etc.	etc.	etc.

Remarques. — Ces terminaisons sont celles que l'on écrit ; plusieurs d'entre elles se confondent lorsqu'on parle.

Emploi de l'imparfait.

Je lisais quand vous êtes entré.

L'imparfait s'emploie en général pour indiquer ce qui se produisait, ce qui était en train de se produire à un moment donné du passé.

Suivent trois pages et demie d'exercices avec des indications permettant de les varier un très grand nombre de fois.

Et voici comment est présenté

Le passé simple.

1. **Cherchons des exemples.** — Faites le récit d'un petit événement qui était rapporté dans le journal d'hier.

2. **Dans le journal.** — La nuit dernière, M. E. R., manœuvre, Bernois, qui regagnait son domicile, trouva la porte fermée ; il voulut entrer par une fenêtre qui donnait sur la cour ; mais il perdit l'équilibre et vint s'abattre sur le sol où un passant le trouva ensanglanté. Le blessé fut conduit à la Policlinique où le docteur K., constata une double fracture du bras droit, ainsi que de nombreuses plaies à la tête.

3. **Questions.** — Que faisait hier soir la personne dont il est question ? Que lui arriva-t-il ensuite ?

¹ Ces temps sont conjugués entièrement dans le livre.

Citez tous les verbes qui indiquent ce qui s'est passé. A quel temps se trouvent-ils ? Quelles sont les terminaisons des verbes de chaque groupe ?

Quand emploie-t-on ce temps ? Qu'est-ce qui permet de le distinguer de l'imparfait ?

Exercice. — Dans le texte suivant, indiquez les verbes qui sont au passé simple.

Scène de vendanges.

L'autre jour, je vendangeais ; à un certain moment, Maurice, le porte-hotte, voulut traverser une ligne, mais il s'embarrassa dans les fils de fer et vlan ! il s'étendit à terre avec sa hottée ! Quels rires, mais aussi quel désastre ! Toutes ces grappes à ramasser !

Le porte-hotte se releva avec quelques grains de raisins collés sur la figure. On rit beaucoup de l'aventure. Mais Maurice a bon caractère et il se mit à rire lui aussi.

(Travail d'élève.)

LEÇON ¹

Les formes du passé simple.

1^{er} groupe :
Verbes en e
Je chantai
etc.

2^e groupe :
Verbes en is
Je finis
etc.

Remarque. — Les verbes du premier et du deuxième groupe forment le passé simple de façon régulière ; ceux du troisième groupe présentent beaucoup d'irrégularités. Les terminaisons peuvent être de trois sortes :

3^e groupe : verbes en s.

is
Je sentis
etc.

us
Je voulus
etc.

ins
Je vins
etc.

Emploi du passé simple.

Quand je sortis, il pleuvait.

Le passé simple s'emploie pour indiquer ce qui se produit à un moment donné du passé.

Remarque. — On se sert du passé simple surtout dans la langue écrite ; dans la langue parlée, on emploie à sa place le passé composé.

Suivent six pages d'exercices et de nombreuses notes sur les variations possibles.

Il ne semble pas à première vue que la difficulté éprouvée par nos élèves à distinguer l'imparfait du passé simple dans les verbes du 1^{er} groupe ait frappé M. Atzenwiler. Pourtant un exercice qu'il préconise est à noter particulièrement :

Imaginez diverses actions en train de s'accomplir dans le passé (par exemple : lire, manger, parler) et qui sont brusquement interrompues par une autre action passée. R.

¹ Les temps ici commencés sont conjugués en entier dans le livre.

2^e Inférieure.

RÉSUMÉ DU CENTRE D'INTÉRÊT

La poste.

Matériel. — Carnet de timbres, carnet de cartes postales, mandat, formulaire de chèque, timbres oblitérés, tableau du réseau local, papier à lettre, enveloppe, emblème des postes, le cor de chasse et l'écusson fédéral.

Le bâtiment des postes, vu de l'extérieur. Où est situé notre bureau de poste ? Dans quelle rue ? A quoi le reconnaît-on ? Qu'y a-t-il au-dessus de la porte ? Lesquels d'entre vous y sont allés ? Quand et pourquoi ? Que peut-on voir devant ce bâtiment ? (Les charrettes des facteurs, leurs bicyclettes, en faire remarquer la couleur.) On peut également voir les personnes qui entrent et sortent ; elles vont porter des lettres, des paquets, acheter des timbres, téléphoner ou chercher leur correspondance à la case postale. (Expliquer l'utilité de ces cases pour les commerçants, les hommes d'affaires.)

A l'intérieur de la poste il y a le long du mur un pupitre avec des plumes, encriers et buvards. Quand s'en sert-on ?

On voit également des affiches de propagande, des renseignements sur les arrivées et départs des trains, des recommandations diverses (servez-vous du téléphone, utilisez les cars postaux, etc.).

Il va sans dire que ces observations sont faites sur place par les élèves et qu'elles peuvent être très différentes suivant les localités et leur importance.

Derrière une cloison vitrée, percée de deux guichets, travaillent les employés postaux. (Établir la différence entre eux et les facteurs.) Ils vendent des timbres, des cartes, pèsent des paquets, reçoivent l'argent, rendent la monnaie, envoient des dépêches. Sur des rayons se trouvent les lettres, imprimés, paquets qui vont être distribués et qui sont classés par quartier. Est-il nécessaire d'aller au bureau de poste chaque fois que l'on veut expédier une lettre, ou acheter un timbre ? (Parler des boîtes aux lettres, des distributeurs automatiques de timbres et de cartes.)

Le facteur porte des lettres de la poste au fourgon postal, puis l'employé de ce fourgon lui tend un sac qu'il reporte à la poste.

Le facteur passe. Faire indiquer aux enfants le nom de leur facteur, l'heure du courrier et chercher (si possible) combien il y a de facteurs dans la localité. A quoi reconnaît-on le facteur ? Décrire sa tenue, en hiver, en été. (Le facteur reçoit chaque année un uniforme d'été et un d'hiver, et tous les quatre ans, un manteau ou une pèlerine au choix !) Faire remarquer le numéro de sa charrette, celui de sa sacoche. Quand aimez-vous voir venir le facteur ? (Aux anniversaires, à Noël, au Nouvel-An.) Quand a-t-il le plus d'ouvrage ? (Aux fêtes de fin d'année. Examiner les charrettes des facteurs à ce moment-là.)

Le facteur n'aime pas beaucoup les catalogues, les réclames, qui lui compliquent son travail !

Quand le facteur vient chez moi, il ouvre son sac, il cherche, il prend une lettre ou une carte, il relit l'adresse et met mon courrier dans ma boîte aux lettres. Où se trouve cette boîte ? Au rez-de-chaussée. Pourquoi ?

Après le passage du facteur, j'ouvre ma boîte, j'y trouve une lettre. Je regarde l'adresse et je cherche à reconnaître l'écriture de l'expéditeur. J'ouvre l'enveloppe je déplie la lettre et je la lis (à haute voix ou des yeux ?) Je la relis une seconde fois plus attentivement, la replie et la remets dans l'enveloppe.

Contenu de ma lettre. Quelle bonne nouvelle une lettre peut-elle apporter ? (Visite agréable, cadeau promis, invitation, place trouvée, voyage réussi, etc.) Mais une lettre peut aussi nous rendre tristes en nous annonçant une mauvaise nouvelle. (Maladie de parents ou d'amis, perte d'argent, perte de place.) Que n'aime-t-on pas trouver dans la boîte aux lettres ? (Les faire-part mortuaires avec leur grand bord noir.)

Je réponds à ma lettre. J'écris le lieu, la date, ma plume trace des mots, des phrases. Je réfléchis, je m'arrête, je relis ce qui est déjà écrit. Je continue et je termine ma lettre par des salutations et mon nom. Sur l'enveloppe j'écris lisiblement l'adresse complète du destinataire. Je glisse ma lettre dans l'enveloppe, je ferme, je colle un timbre en haut à droite et je vais jeter ma lettre dans une boîte ou à la poste ou même à la gare.

Qu'arriverait-il si j'oubliais d'y coller un timbre ? Chercher approximativement le temps nécessaire à une lettre pour aller à Lausanne, Genève, Zurich, Paris.

Les timbres. Qu'appelle-t-on rayon local ? (10 km. en ligne droite.) Se procurer ce rayon local à la poste, l'afficher en classe et en faire le croquis au tableau. Les employés le prêtent volontiers, j'en ai fait l'expérience. Examiner le dessin, les couleurs de nos différents timbres. Avoir une collection de timbres, les regarder rapidement. Faire remarquer que certains d'entre eux sont de véritables petits tableaux. Examiner également les nouveaux timbres, ceux de Pro Juventute et les cartes du 1er août.

Explications facultatives. En Suisse, les premiers échanges réguliers de correspondance datent du XVe siècle. Ce sont des marchands qui les ont organisés. Plus tard, le trafic postal était l'apanage de certaines familles privilégiées. Depuis 1848 la Confédération a acquis le monopole de l'exploitation des postes, télégraphe, téléphone. L'Union postale a été fondée en 1874 (monument de Berne).

La direction générale des P. T. T. se trouve à Berne.

Morale de la leçon. — Pèse dix fois ce que tu dis et cent fois ce que tu écris. Les paroles s'en vont, les écrits restent.

Vocabulaire. — *Noms :* Le facteur, la lettre, le colis, les journaux, le courrier, la correspondance, la boîte aux lettres, le timbre, l'enveloppe, le téléphone, le télégraphe, le remboursement, les guichets, les affiches, les dépêches, etc.

Qualificatifs : Le facteur est ponctuel, discret, aimable, pressé, fort, vigoureux ; son sac est lourd, léger, plein, rebondi, le journal est utile, instructif, intéressant, le paquet est ficelé, gros, rond, carré, rectangulaire, le timbre est collé, neuf, oblitéré.

Verbes : *Ecrire* une lettre, *répondre* à une carte, *parcourir* un journal, *coller* un timbre, *mettre* une adresse, *appeler* le facteur, *expédier* un colis, *envoyer* une dépêche, *recevoir* un remboursement, etc. C. S.-R.

LES MÉTIERS DE JEAN (suite) ¹

c) Jean mécanicien.

Jean est en mécanique expert ;	C'est certaine locomotive
Il se voue aux chemins de fer.	Qu'il connaît déjà maintenant.
Dès longtemps sa passion vive,	Oui, c'est là son goût dominant.

¹ Voir *Educateur* n° 3.

Il est déjà sur sa machine ;
De l'œil du maître, il l'examine ;
Rien, rien n'échappe à son regard ;
Et quand tout est en ordre, il part.
Ça marche ! Il accélère encore,
Et voici que le train dévore
Les distances en se jouant :
On roule bientôt à deux cents.
Il dépasse, sans crier gare,
Un tas de minuscules gares :
Jean veut des express seulement.
— Je t'approuve, dit sa maman ;

Pourtant, en vrai fils de Gascogne,
Tu vas un peu vite en besogne ;
Tu sais que pour un métier tel,
Il faut être très ponctuel :
Tu as charge de vies humaines.
Si pendant toute la semaine
Tu ne flânes plus en chemin,
Je t'applaudirai des deux mains.
Donc, plus de prétextes frivoles,
Et plus de retards de l'école ;
Tu peux compter sur mon appui.
Jean rêve, il est moins sûr de lui.

d) Jean général.

Jean voudrait être général,
Avoir des galons, un cheval
Qui caracoleraient sans cesse.
Il commanderait sans faiblesse
Au moins cinquante régiments.
Il dirait : — Soldats, hardiment,
Ralliez-vous à mon panache !
Quand il a bien fait le bravache,
Son père arrive. Envisageant
Les nouveaux goûts de maître Jean :

— Tu sais que les mathématiques
Règlent toute la balistique ;
C'est là qu'il faut porter l'effort.
Foch en math était très, très fort.
La fougue de Jean diminue :
— Je croyais, avant ta venue,
Que le métier de général
Viendrait sans me donner du mal
Tant pis pour le grade, j'abdique
C'est embêtant, l'arithmétique.

e) Jean chasseur de fourrures.

Un jour, Jean raconte à sa sœur
Qu'il est né pour être chasseur.
Mais il veut un gibier qui compte.
— J'aurais, dit-il, cent pieds de honte
A tuer lièvres et perdrix ;
Il me faut des bêtes de prix,
Au moins sangliers et panthères.
Mais il est des lieux sur la terre
Où règne un hiver éternel,
Où l'on ne voit point de dégel :
C'est comme un grand désert de glace ;

Voilà mon vrai terrain de chasse.
J'irai là-bas chasser l'ours blanc,
La martre, l'hermine et l'élan,
Et je t'enverrai des fourrures,
Dont tu feras bien des parures.
J'affronterai les plus grands froids ;
Alors tu penseras à moi...
— Mais ne trouves-tu pas, Angèle,
Que depuis quelques jours on gèle ?
Ce central baisse tout le temps.
Quinze degrés ! C'est dégoûtant !

f) Jean aviateur.

(Dialogue entre Jean-don Quichotte
et Jean-Sancho Pança.)

— Moi, je veux être aviateur.
— J'aimerais mieux être facteur.
— Je veux monter dans l'atmosphère.
— Je ne saurais qu'y aller faire.
— Je ne crains pas les coups de vent !
— La bise m'enrhume souvent.
— J'aimerais la haute voltige.
— Pour moi, je crains fort le vertige
— Un looping ne me fait pas peur.
— J'ai fréquemment des maux de
[cœur
— Je survolerai les falaises.
— Moi, je crains fort les malaises.

— Moi, l'émule de Guynemer...
— N'as-tu pas peur du mal de mer ?
— Je traverserai l'Atlantique...
— Un paquebot, c'est plus pratique.
— Et je reviendrai acclamé...
— L'aviation a décimé...
— Par des foules frénétiques.
— Les aviateurs fanatiques.
— On connaîtra mon nom partout.
— Pour moi, je n'y tiens pas du tout.
— Si je meurs, c'est couvert de
[gloire.
— La renommée a ses déboires.
— Et sous des lauriers éclatants !
— J'aime mieux vivre plus longtemps.

H. JACCARD DE KÆNEL.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

HÜBSCHER ET FRAMPTON

A MODERN ENGLISH GRAMMAR

Cours complet d'anglais par la *méthode directe*, utilisable en tous pays. Il comprend deux parties, avec vocabulaire relié à part :

A Modern English Grammar I, In-8° cartonné, illustré, 6^e éd. Fr. 3.—

Chacune des 36 leçons présente, dans un texte, un ensemble de mots et de faits grammaticaux groupés autour d'un sujet concret. Les principaux aspects de la vie en Angleterre servent de thèmes aux textes des leçons. Chaque texte est suivi d'un questionnaire et d'une partie grammaticale, avec règles et exercices d'application, tous en anglais.

A Modern English Grammar II, In-8° cartonné, illustré, 5^e éd. Fr. 3.—

Cours complet de syntaxe anglaise en 41 leçons. Textes extraits des meilleurs auteurs, suivis d'exemples nombreux illustrant les règles grammaticales. Exercices d'assimilation.

Ces 2 parties en 1 volume Fr. 6.—

Vocabulaire, prononciation et règles de grammaire.

In-8° relié plein papier Fr. 2.—

Énoncé français des règles de grammaire, vocabulaire alphabétique avec transcription phonétique et cours pratique de prononciation anglaise.

HÜBSCHER, FRAMPTON ET BRIOD

COURS DE LANGUE ANGLAISE

en deux parties, soit :

Cours élémentaire de langue anglaise. Un vol. in-8°, cartonné, illustré, 2^e édition Fr. 4.—

Cours moyen de langue anglaise. Un vol. in-8°, cartonné, illustré Fr. 4.50

Ces deux volumes transcrivent à l'intention des élèves de langue française, et selon une *méthode mixte*, la matière de la *Modern English Grammar I*, complétée sur quelques points essentiels. Textes descriptifs et narratifs alternativement. Avance graduée et méthodique. Exercice par questionnaires, conversation, permutation, thèmes, etc. Langue écrite et langue parlée. Listes d'anglicismes tirés des textes, avec traduction en regard. Dérivation et prononciation. Récits récréatifs. Suppléments de lectures, prose et poésie. Vocabulaire avec transcription phonétique dans chaque volume.

Cours facilitant plus que tout autre l'étude personnelle de l'anglais.

G. BONNARD

Les verbes anglais irréguliers. Un vol. broché plein toile . . . Fr. 1.25

A. SCHMIDHEINI

Selection of British Authors. Un vol. in-8° relié plein toile . . . Fr. 4.20

Les

Tél. 33.633

Imprimeries Réunies S.A.

Lausanne

23, Avenue de la Gare

sont installées avec les tout derniers perfectionnements de la technique moderne et exécutent avec rapidité et garantie de bien facture tous les travaux qui leur sont confiés

PAPETERIE PAYOT

15, RUE SAINT-FRANÇOIS
(sous les locaux de la Librairie)

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE



POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la Soc. anon.

PUBLICITAS

RUE RICHARD 13

LAUSANNE



ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET
H. BAUMARD, GENTHOD
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE
AD. LAGIER, GENÈVE
M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY
J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE 33.633

RIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A.,
Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Méthode BAUDAT-PINGOUD

Tableaux de lecture illustrés

Une collection de :

- a) 12 tableaux lithographiés au recto et au verso, grandeur 45 × 35 cm.
— soit 24 leçons — en écriture droite avec un album de 4 rondes
Fr. 20.—
- b) 24 tableaux — soit 42 leçons — imprimés en caractères
typographiques » 40.—

Ces 66 leçons étudient, sous forme de phrases ou de récits, les sons simples, les diphtongues, les sons équivalents, les consonnes et syllabes muettes. Ces phrases et récits n'ont pas de prétention littéraire. Leur seul but est de faciliter l'étude rapide de la lecture, tout en éveillant l'attention et l'intérêt des enfants.

Dans une série de tableaux illustrés, l'auteur présente les voyelles et les consonnes dans l'ordre où le petit enfant qui commence à parler les prononce lui-même.

Chacun des huit premiers tableaux porte une gravure et un texte expliquant la gravure.

Des rondes faciles permettent de faire chanter ces mêmes scènes, avec les gestes appropriés.

Les enfants apprennent un son nouveau dans chaque leçon. Ils étudient ensuite la lettre figurant le son étudié. Ils cherchent cette lettre dans le texte du tableau. Puis ils lisent, sans les épeler, les lignes de syllabes. La leçon du neuvième tableau peut être lue en entier par les petits écoliers. C'est pour eux une révélation. Ils comprennent le mécanisme de la lecture. Ils peuvent dès lors lire sans peine, jour après jour, les leçons des tableaux suivants et celles de leur livre de lecture.

Les tableaux de M^{me} Baudat ne font pas double emploi avec « Mon premier livre ». Les institutrices qui les emploient sont unanimes à reconnaître l'utilité de ces deux textes différents se rapportant à la même leçon.

Prière de demander la notice explicative sur le matériel Baudat-Pingoud et la marche à suivre pour son emploi, à la

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle